

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 14 avril 2022
à Thionville
C2022-042**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, Mme Véronique SCHMIT, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Mme Christine POTIER,

Assesseurs,

Mme Danielle BERTRAND, M. Lucas GRANDJEAN, M. Guy HARAU, M. Pierre HENRIOT, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, M. Christian MERTZ, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Carol THIL, Mme Brigitte VAISSE,

Conseillers Communautaires,

Mme Priscilla DORVEAUX (*pour M. Patrick BECKER, excusé*),

Conseillère Communautaire suppléante,

Ont donné procuration :

Mme Clémence POUGET à M. Pierre GRUNEWALD
M. René ANDRE à M. Marc FERRERO
M. Jean-Charles LOUIS à Mme Patricia RENAUX
M. Laurent SCHULTZ à Pierre GRUNEWALD
Mme Stéphanie KIS à M. Pierre CUNY
M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER à Mme Danielle BERTRAND
Mme Carole PRIESTER à M. Christian MERTZ
M. Pierre ALIX à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Sylvie BECQUER à M. Denis SCHITZ
Mme Muriel BOUCHERON-ICARD à Mme Véronique SCHMIT
Mme Christelle FRISCH à M. Guy MELEO

M. Jean-Luc GAILLOT à Mme Marie-Laurence HERFELD
Mme Patricia GEORGES à M. Bernard VEINNANT
Mme Martine GERGAUD à M. Marc LUCCHINI
M. Thierry GHEZZI à Mme Carol THIL
Mme Aurore PEXOTO à M. Guy MELEO
Mme Lauren POULAIN à M. Christian MERTZ
Mme Brigitte SCHNEIDER à Mme Véronique SCHMIT
M. Laurent TSCHIERSCH à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Christiane ZANONI à M. Pierre CUNY
M. Damien ZIEGLER à Mme Christine POTIER
M. Roger SCHREIBER à Mme Patricia RENAUX

Absents/Excusés : M. Lionel BIEDER, Mme Anita FATIS, Mme Sandrine JEAN, M. Laurent KROB, M. Philippe NOLLER, Mme Karine SCHMITT.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services
M. Thierry CARRE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services
M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 avril 2022, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°5 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022 - a. Budget principal

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Le budget primitif reprend les orientations budgétaires débattues lors du Conseil Communautaire du 24 février 2022 et s'inscrit dans la stratégie financière pluriannuelle prévue dans le pacte financier et fiscal de solidarité 2021/2026.

Le budget 2022 est marqué par les éléments suivants :

- **Un contexte national et international qui génère de nombreuses inconnues et suscite de grandes incertitudes pour l'avenir des finances des collectivités :**
 - Quelles répercussions de la crise en Ukraine sur les budgets des collectivités ?
 - Quel avenir de l'autonomie fiscale des collectivités ? Celle-ci a déjà été fortement réduite avec la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des impôts de production déjà bien engagée.
 - Est-ce que les collectivités seront appelées à contribuer à l'effort de redressement du déficit public (contrats de Cahors) ?

- **Une politique ambitieuse de développement du territoire, qui se traduit en 2022 par des investissements significatifs à hauteur de 13 M€, notamment pour les grands projets suivants :**
 - Achèvement des travaux de construction de la piscine de Basse-Ham ;
 - Acquisition du bâtiment CCI et démarrage des études en vue de la réalisation du pôle administratif et numérique ;
 - Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multifonctionnelle à Fontoy ;
 - Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du multiaccueil de Terville.
 - Lancement des études préalables au projet de rénovation de la piscine de Thionville, permettant de dimensionner le projet sur un plan technique et financier.

- **Des dépenses de fonctionnement, dont l'augmentation anticipée lors du DOB se confirme à hauteur de + 1 M€ (+ 2,6%), les principales évolutions étant les suivantes :**
 - Augmentation de la contribution au SMITU, en lien avec l'augmentation globale des participations des membres du Syndicat à hauteur de 3 M€ sur 5 ans décidée en 2021 ;
 - L'ouverture de la piscine de Basse-Ham, nécessitant une anticipation des dépenses dès 2022 ;
 - Des charges de personnel en augmentation : revalorisation des catégories C, Glissement Vieillesse Technicité, réforme des modes de garde nécessitant de renforcer les effectifs dans les multiaccueils et indemnité inflation ;
 - Hausse des coûts de l'énergie et du carburant.

- **Un excédent reporté à hauteur de 5 M€, résultant de la bonne maîtrise des dépenses durant l'année 2021, qui viendra compléter la capacité d'autofinancement des investissements.**

- **Des bases fiscales en amélioration par rapport à 2021, ce qui s'explique notamment par la revalorisation de 3,4% des bases fiscales de CFE et de taxes foncières et par l'augmentation de 3,5% de la fraction de TVA.**

- **Un produit de CVAE en légère hausse, mais qui reste encore bien inférieur au niveau d'avant crise.** En effet, la CVAE s'est élevée à 4,5 M€ en 2019, 4,2 M€ en 2020, 3,8 M€ en 2021 et atteindrait 4,1 M€ en 2022.
- **Un recours à l'emprunt maîtrisé, pour un montant prévisionnel de 1,5 M€, affecté au financement de la piscine,** permettant toujours de maintenir les ratios d'endettement de la collectivité bien en deçà des ratios moyens des Communautés d'Agglomération.

Afin de permettre une accélération des investissements envisagés dans le projet de territoire, de répondre aux nouveaux enjeux apparus et de préserver les budgets communaux sur la durée du mandat sans impacter les attributions de compensation, une augmentation des taux de fiscalité est envisagée pour 2022.

Le taux de TFPB évoluera de 1,00% à 3,00 % et le taux de CFE évoluera de 23,86% à 25,34%.

Par rapport au BP 2021, l'épargne brute prévisionnelle de la collectivité augmentera de + 3 M€, passant ainsi de 0,4 M€ à 3,4 M€. L'épargne nette, négative en 2021, atteindra 1,9 M€, permettant de dégager une capacité d'investissement à la hauteur des ambitions portées.

Concernant les dépenses de fonctionnement (+ 1 M€) :

- Les **charges générales** atteignent 6,1 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique notamment par l'ouverture de la piscine de Basse-Ham, par des actions nouvelles en matière environnementale (Plan Climat, schéma des énergies, atlas de la biodiversité) ou encore par le fonctionnement du bâtiment CCI.
- Les **charges de personnel** s'élèvent à 11,8 M€, en augmentation de 0,6 M€. Cette augmentation est cependant couverte en partie par des recettes directement affectées à celle-ci pour près de 0,2 M€ (subventions et remboursements divers). Les crédits nouveaux supplémentaires sont liés aux recrutements pour la piscine de Basse-Ham, à la revalorisation nationale des catégories C, au Glissement Vieillesse Technicité ou encore à la réforme des modes de garde nécessitant 2,5 ETP supplémentaires dans les multiaccueils.
- **L'attribution de compensation** sera maintenue à hauteur de 14,6 M€, soit 16 M€ minorés de la contribution des communes concernées au financement de la masse salariale des services communs (1,4 M€) ; elle demeure le principal poste de dépenses de fonctionnement (35% des dépenses réelles).
- Les **contributions obligatoires prévisionnelles, dans l'attente des notifications par les différents syndicats mixtes** s'élèvent à près de 6 M€, dont :
 - 3 034 107 € pour la contribution au SDIS (+ 76 886 €) ;
 - 2 190 000 € pour la contribution au SMITU (+ 262 000 €) ;
 - 90 000 € pour la contribution au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain ;
 - 25 000 € pour la contribution au Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain ;
 - 53 496 € pour la contribution au SCOTAT ;
 - 62 000 € pour la contribution au SMO E-LOG'IN 4 ;
 - 493 510 € pour la contribution « eaux pluviales ».

Concernant les recettes de fonctionnement (+ 4 M€) :

- La **dotations d'intercommunalité** est stable en 2022 (1,6 M€) ; la **dotations de compensation** s'élève quant à elle à 5,2 M€, en baisse de - 2,2% par rapport à 2021 (-117 174 €).
- Sur la base des éléments notifiés, **les recettes fiscales** s'élèveront à 27 M€ en 2022, en augmentation de 3,3 M€ (2,3 M€ liés à l'augmentation des taux et 1 M€ lié à l'évolution des bases). Les compensations fiscales de l'Etat passeront de 1 M€ à 1,3 M€.
- Les **recettes exceptionnelles** évolueront de +0,4 M€ en 2022, en lien avec des subventions exceptionnelles.

Le budget primitif 2022 est équilibré à hauteur de **69 825 978,20 €**, dont :

- **50 424 362,41 € en fonctionnement ;**
- **19 401 615,79 € en investissement.**

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 50 424 362,41 € :

Les principales recettes de fonctionnement prévues sont :

- produit fiscal :	27 109 789,00 €
- compensations et dotations de l'Etat :	10 411 000,00 €
- mutualisations et refacturations inter-budgets :	2 305 051,00 €
- reversement du budget annexe déchets :	495 535,00 €
- autres recettes de fonctionnement :	4 650 189,76 €
- opérations d'ordre :	100 000,00 €
- excédent reporté :	5 352 797,65 €

Les principales dépenses de fonctionnement prévues sont :

- attribution de compensation :	14 636 627,00 €
- charges à caractère général :	6 145 867,00 €
- charges de personnel :	11 807 687,00 €
- charges de gestion courante :	7 311 603,00 €
- atténuations de produits (FPIC notamment) :	1 025 000,00 €
- charges financières :	360 000,00 €
- charges exceptionnelles :	272 290,00 €
- amortissement et écritures d'ordre :	1 143 400,00 €
- virement à la section d'investissement :	7 721 888,41 €

En section d'investissement, les **dépenses d'équipement** s'élèvent ainsi à 3,4 M€ de crédits reportés et 13,6 M€ de crédits nouveaux, soit **un total de près de 17 M€**.

Les **principaux crédits nouveaux** inscrits au BP 2022 (hors reports) sont les suivants :

- 8 678 000 € TTC pour le centre aquatique de Basse Ham ;
- 1 095 600 € TTC pour le pôle administratif et numérique (études et acquisition bâtiment) ;
- 0,6 M€ TTC pour la mobilité douce (pistes cyclables y compris les opérations pour compte de tiers pour la Voie bleue) ;

- 686 000 € TTC en prévision de la clôture de la ZAC Cormontaigne (biens de reprise notamment) ;
- 264 000 € TTC pour les multi accueils de la petite enfance ;
- 181 400 € TTC pour les travaux sur les édifices culturels ;
- 141 000 € HT pour le port de plaisance et le camping ;
- 138 000€ pour les travaux de voirie sur la ZAC de Metzange 1 ;
- 120 000€ pour les travaux d'économie d'énergie dans les ZAC ;
- 114 000 € TTC pour les études relatives à la salle multifonctionnelle ;
- 105 800 € TTC pour le centre aquatique de Thionville ;
- 100 000 TTC pour les aides aux entreprises (immobilier et équipements de production) ;
- 100 000 € TTC pour l'aide à l'installation des professionnels de santé.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit ainsi à 19 401 615,79 € :

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- opérations d'investissement (avec reports 2021) :	17 089 124,88 €
- remboursement capital de la dette :	1 505 000,00 €
- avance au budget des zones d'activités	357 290,91€
- écritures d'ordre :	450 200,00 €
- déficit reporté :	0 €

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- subventions et participations (avec reports)	6 063 445,53 €
- FCTVA :	1 000 000,00 €
- emprunt	1 547 670,00€
- amortissement et écritures d'ordre :	1 477 200,00 €
- affectation de résultat :	631 394,94 €
- excédent d'investissement reporté :	960 016,91 €
- virement	7 721 888,41€

Un montant prévisionnel d'emprunt de 1,5 M€ est ainsi inscrit au budget primitif 2022, dédié au financement des travaux de la piscine de Basse-Ham. Une consultation bancaire sera ainsi lancée pour un nouvel emprunt en privilégiant les produits de type A1 « Taux fixe simple / taux variable simple » (indices zone euro).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- SE PRONONCER sur le Budget Primitif 2022 (budget principal) tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement ;
- PROCEDER au paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU Thionville-Fensch, le SCOTAT, le SMO E-LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN, conformément aux sommes prévisionnelles indiquées ci-dessus.

Le Bureau Communautaire et la Commission Finances ayant émis un avis favorable,

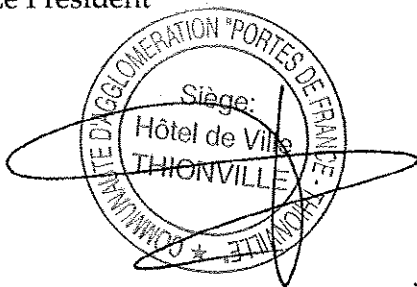
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 49 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 (budget principal) tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement ;
- PROCEDE au paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU Thionville-Fensch, le SCOTAT, le SMO E-LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN, conformément aux sommes prévisionnelles indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 14 avril 2022,
Le Président



Fait et délibéré
Suivent les signatures :